

Chapitre 3 Les politiques économiques

Afin de stabiliser les grands agrégats macroéconomiques (produit intérieur brut, emploi, stabilité des prix, commerce extérieur), l'État peut mettre en œuvre des politiques d'offre ou de demande fondées, par exemple, sur l'abaissement des coûts des facteurs de production, l'aide à l'innovation, les incitations financières, l'abaissement ou la hausse des impôts directs et indirects et des aides sociales.

Les politiques à plus long terme visent, quant à elles, à modifier durablement le fonctionnement du système économique. Elles doivent créer un cadre favorable à la croissance et au développement d'un territoire. Parmi ces politiques, on trouve notamment les politiques de remise à la concurrence d'anciens monopoles d'État, la politique de la concurrence et de lutte contre les cartels, l'économie de la connaissance, la politique de recherche et d'innovation.



À retenir !

- Les politiques économiques peuvent être *conjoncturelles ou structurelles* :
 - Les **politiques conjoncturelles** concernent les variables à court terme. Elles agissent sur les fluctuations économiques et le cycle économique, qui se décompose en expansion économique, crise, récession, dépression et reprise. Les politiques économiques cherchent à maintenir ou rétablir les « grands équilibres » : stabilité des prix, plein-emploi, croissance soutenue et équilibre extérieur.
 - ✓ La **politique contracyclique** est une politique conjoncturelle qui vise à compenser par des mesures de politique économique, les variations de l'activité économique. Les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre une **politique de relance** en période de **récession** et une **politique de stabilisation** (ou de rigueur ou d'austérité) en période de surchauffe de l'économie. La politique contracyclique est une politique conjoncturelle destinée à infléchir le rythme de croissance et à maintenir l'économie au voisinage d'un sentier de croissance équilibrée.
 - Les **politiques structurelles** sont des politiques de long terme. Elles visent à **modifier les structures mêmes de l'économie** et à améliorer les performances macroéconomiques du pays en agissant sur le **marché du travail, la compétitivité des entreprises et la concurrence** par exemples. Ses domaines traditionnels sont la **politique industrielle** (la planification, les nationalisations et les privatisations), la **politique d'aménagement du territoire...**
- Les politiques économiques peuvent être menées :
 - Dans le **cadre de l'État**, comme la politique budgétaire qui est de la **compétence du gouvernement de chaque État** de l'Europe.
 - ✓ La **politique budgétaire** consiste à utiliser le budget de l'État pour agir sur l'activité économique. Ses deux principaux outils sont les **recettes budgétaires** et les **dépenses budgétaires**. Le **solde budgétaire** est la différence entre les deux. En cas de politique

de relance on stimule la demande en augmentant le déficit, en cas de politique de stabilisation on réduit ce déficit en recherchant l'équilibre budgétaire ;

- Dans le cadre européen, comme la **politique monétaire** qui est menée par la **Banque centrale européenne (BCE)** et dont l'objectif principal est de maintenir la **stabilité des prix**. Pour ce faire, la BCE se base sur le taux d'inflation de la zone euro. Le Pacte de stabilité et de croissance impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaire.
 - ✓ La **politique structurelle européenne** comprend, en particulier, la politique régionale européenne qui vise à réduire les écarts de développement entre les régions grâce au soutien à la croissance et à l'emploi.